

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 034-3053/17/CM

■ Budget Primitif 2018 - Approbation des Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

MET 17/5433/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole doit se prononcer sur les Budgets Primitifs des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix pour l'exercice 2018.

Tel est l'objet du présent rapport.

1 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)
--

Le SPANC est un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur, qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles,
- le diagnostic de bon fonctionnement et entretien pour les autres installations.

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est assurée par le SPANC du Pays d'Aix.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe qui doit être équilibré sans subvention du Budget Général.

Les recettes :

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service.

Il est proposé de ne pas modifier le montant de celles-ci pour 2018, à l'exception de celles portant sur le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes de plus de 20 équivalent-habitants (EH) qui doivent inclure le nouveau contrôle de conformité annuel introduit par l'arrêté du 21 juillet 2015, soit

Capacité de l'installation	2017	2018
Comprise entre 21 et 50 CH	150 €	260 €
Supérieure à 50 EH	220 €	260 €

Cette évolution de la tarification portera sur environ 200 usagers.

Le montant global des redevances a été estimé pour 2018 à 450.000 € en intégrant ce nouveau tarif.

Par ailleurs, comme en 2017, une ligne d'encaissement des subventions de l'Agence de l'eau relatives à la réhabilitation des installations est inscrite en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses. La subvention globale redistribuée aux particuliers concernés s'élève à 216 000€.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

De plus, l'Agence de l'eau versera au SPANC une subvention pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitations (18.000 €), ainsi qu'une prime à l'épuration (42.000 €).

Le montant des recettes prévisionnelles s'établit donc à **740 000 €**, dont 524 000 €, soit

71 % pour le fonctionnement effectif du SPANC, les 29% restant correspondant à des recettes qui se retrouvent de la même façon en dépenses.

Les dépenses :

On retrouve en dépenses l'avance faite des subventions de l'Agence de l'Eau versées aux particuliers pour leurs travaux de réhabilitations pour un montant de 216 000 €.

Concernant le reste des dépenses, à savoir 524 000 €, il s'agit à 95 % de dépenses de personnel qui sont stables par rapport à 2017 à périmètre équivalent de prestations.

Les autres dépenses sont relatives à la fourniture de petits équipements et matériel de terrain, ou à l'édition de documents de communication à destination des usagers.

L'équilibre du budget annexe du SPANC pour 2018 :

Il s'établit ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BP 2017	BP 2018	LIBELLE	BP 2017	BP 2018
Charges à caractère général	8 500	20 500	Remboursement sur rémunérations de personnel	7 000	9 000
Charges de personnel et frais assimilés	450 500	498 500	Redevances d'assainissement non collectif	389 000	450 000
Pertes sur créances irrécouvrables	2 000	2 000	Subventions d'exploitation	45 000	42 000
Charges exceptionnelles	3 000	3 000	Redevances pour défaut de branchement à l'égoût	5 000	5 000
Charges exceptionnelles (versements subventions)	216 000	216 000	Participations Agence de l'Eau	18 000	18 000
			Produits exceptionnels (subventions Agence de l'Eau)	216 000	216 000
TOTAL BUDGET ANNEXE SPANC	680 000	740 000		680 000	740 000

2 – Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.)

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le S.P.E.D. constitue un service public à caractère administratif ; à ce titre, le budget annexe doit appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57.

En contrepartie des dépenses inscrites en section de Fonctionnement, le financement pourra donc être assuré par la TEOM, les recettes des services de collecte et traitement des déchets ménagers (subventions éco-organismes et partenaires institutionnels notamment), les recettes d'activités.

Notons que ce budget annexe n'intègre pas les charges relatives à la requalification des décharges brutes ; cette action métropolitaine relevant d'une préoccupation environnementale et non pas de l'élimination des déchets ménagers.

L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

L'équilibre du budget annexe du service d'élimination des déchets est le suivant :

	B.P. 2017	B.P. 2018
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	58 432 900	60 833 455
Recettes	60 000 600	61 372 000
Autofinancement brut	1 567 700	538 545
INVESTISSEMENT		
Dépenses	10 415 000	6 897 897
Recettes	5 844 100	6 079 545
Emprunt d'équilibre	4 570 900	818 352
BUDGET TOTAL	70 415 600	68 269 897

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 61,3 M€. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

DEPENSES			RECETTES		
	B.P. 2017	B.P. 2018		B.P. 2017	B.P. 2018
Dépenses liées à la collecte des déchets	15 918 600	16 440 150	Produits liés à la collecte des déchets	2 750 600	2 972 000
Dépenses liées au traitement des déchets	19 240 900	19 233 305	Produits liés au traitement des déchets	2 500 000	2 600 000
Charges de structure	1 200 000	1 200 000	Remboursements frais de personnel	450 000	500 000
Charges de personnel	18 453 400	18 642 000	Dotation TEOM	54 300 000	55 300 000
Charge d'intérêts	20 000	50 000			
Provision pour risque	-	800 000			
Dotation aux amortissements	3 600 000	4 468 000			
Total dépenses	58 432 900	60 833 455	Total recettes	60 000 600	61 372 000

AUTOFINANCEMENT BRUT	1 567 700	538 545
-----------------------------	------------------	----------------

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 2 % par rapport à 2017. Elles se répartissent ainsi :

RECETTES			
	B.P. 2017	B.P. 2018	% évolution
Produits liés à la collecte des déchets	2 750 600	2 972 000	8%
Produits liés au traitement des déchets	2 500 000	2 600 000	4%
Remboursements frais de personnel	450 000	500 000	11%
Dotation TEOM	54 300 000	55 300 000	2%
Total recettes	60 000 600	61 372 000	2%

- **Les recettes liées à l'exécution du service collecte des déchets ménagers :**

La prévision pour le BP 2018 est de 2,97 M€. Cette prévision comprend :

- les soutiens des Eco-organismes ;
- les recettes liées à la vente de matériaux triés de la collecte sélective ;
- la vente des composteurs.
- les subventions accordées par les partenaires institutionnels (ADEME, Région PACA, Conseil Départemental, programme LIFE,...).

- **Les recettes liées à l'exécution du service traitement des déchets ménagers :**

La prévision pour le BP 2018 s'élève à 2,6 M€ et comprend :

- les soutiens financiers des éco-organismes intervenant sur les déchèteries ;
- les recettes liées à la vente des matériaux recyclés sur les déchèteries ;
- la vente de service (accueil d'utilisations privées sur le site de l'ISDnD de l'Arbois) ;
- l'activité de valorisation du biogaz récupéré sur le site et de vente d'électricité.

- **Les recettes liées aux ressources humaines**

Les recettes liées aux différents remboursements RH s'élèvent à 500 k€.

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Impôt local additionné à la taxe foncière, elle est la principale ressource du financement des déchets.

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 55,3 M€ pour 2018, soit une hausse de 2,5 % par rapport au BP 2017.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 4 % par rapport à 2017 dont une grande part (70%) s'explique par un réajustement des dotations aux amortissements et la mise en place d'une provision pour risques contentieux.

Les dépenses se répartissent ainsi :

DEPENSES		
	B.P. 2017	B.P. 2018
Dépenses liées à la collecte des déchets	15 918 600	16 440 150
Dépenses liées au traitement des déchets	19 240 900	19 233 305
Charges de structure	1 200 000	1 200 000
Charges de personnel	18 453 400	18 642 000
Charge d'intérêts	20 000	50 000
Provision pour risque	-	800 000
Dotations aux amortissements	3 600 000	4 468 000
Total dépenses	58 432 900	60 833 455

Les dépenses liées à l'exécution du service collecte des déchets ménagers et aux services généraux :

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Elles s'élèvent à **16,4 M€ pour 2018**, soit une progression de 3,1% par rapport au BP 2017 et se décomposent ainsi :

- les charges courantes de fonctionnement des collectes : marchés de collecte et de prestations annexes (lavage de bacs et nettoyage de colonnes), l'entretien et la maintenance du matériel de pré-collecte, la maintenance et les réparations des véhicules, la fourniture de carburants, les équipements de protection individuels, les produits d'entretien et les matériels divers pour le personnel des régies.
- les conventions de gestion avec les communes assurant une prestation pour le compte du Territoire ;
- les dépenses liées à la conception graphique et à l'impression de documents nécessaires dans le cadre de l'information et la communication aux usagers sur le service et de l'accompagnement de la mise en œuvre des différents projets prévus sur 2018 (extension des consignes de tri simplifiées, information des professionnels producteurs de déchets,...) ;
- le versement de subventions aux associations actives dans le domaine de la prévention des déchets, du tri et de la valorisation et aux ressourceries du Territoire ;
les études stratégiques dont celles intégrées à la proposition retenue par UEE au projet LIFE intégré DECHETS porté par la Région, et dont les dépenses seront cofinancées par la Région et l'ADEME, celles relatives aux déchets d'activité économique ainsi qu'une participation aux études stratégiques métropolitaines.

- **Les dépenses liées à l'exécution du service traitement des déchets ménagers :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **19,2 M€ pour 2018**, stables par rapport à 2017, et se décomposent ainsi :

- les marchés de service concernant les déchèteries, le transfert et le traitement des déchets ;
- la gestion des dépenses liées au marché d'enfouissement sur l'Arbois ;
- les prestations de tri des emballages ménagers recyclables ;
- la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation du centre de l'Arbois ;
- la relance des opérations du tri des encombrants afin d'atteindre les objectifs réglementaires du Grenelle de l'Environnement et de la loi de transition énergétique ;
- les conventions de collaboration avec les EPCI voisins.

- **Les autres dépenses :**

- la dotation aux amortissements évaluée à 4,47 M€ pour 2018.
- une provision pour risques contentieux d'un montant de 900 k€.

- **Les charges de structure** : il s'agit des dépenses prises en charge par le budget principal et faisant l'objet d'un remboursement par le budget annexe. Elles restent identiques à 2017.

- **Les charges d'intérêts** : la provision passe de 20 000€ à 50 000€ dans la perspective d'un recours à l'emprunt courant 2018.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 6.9 M€ :

DEPENSES		
	B.P. 2017	B.P. 2018
Capital de la dette	50 000	50 000
Total dette	50 000	50 000
Dépenses d'équipement	10 365 000	6 847 897
Total dépenses	10 415 000	6 897 897

Volume prévisionnel d'emprunt	4 570 900	818 352
--------------------------------------	------------------	----------------

Il est à noter que les dépenses d'investissement prévues tiennent compte des aspects opérationnels suivants :

- des opérations déjà engagées et à poursuivre,
- des dépenses annuelles et reconductibles,
- de nouvelles opérations,
- de la suppression, dès la clôture 2017, du principe des reports de crédits,
- de la mise en place systématique d'Autorisations de Programme pour toutes les opérations d'investissement.

Le financement de l'investissement

Les investissements seront ainsi financés en 2018 :

RECETTES		
	B.P. 2017	B.P. 2018
autofinancement brut	1 567 700	538 545
ressources propres (FCTVA)	350 000	350 000
Total ressources propres	1 917 700	888 545
dotations aux amortissements	3 600 000	4 468 000
subventions / participations	326 400	723 000
Total recettes avant emprunt	5 844 100	6 079 545

Un emprunt de 818 352 € doit être inscrit en recettes afin d'équilibrer la section d'investissement.

- **La structure des dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement en matière de collecte des déchets ménagers et de services généraux :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,6 M€ pour 2018.

On peut donc distinguer plusieurs types d'opérations :

- Aménagements divers et matériel de pré collecte : il s'agit de l'acquisition de mobilier urbain, de travaux de voirie pour pré collecte, de l'acquisition éco composteurs, de la signalétique, des petits aménagements dans les pôles de proximité et de matériel de pré collecte (bacs, colonnes, bacs et colonnes enterrés).
- Matériel de collecte - acquisition et réparation : il s'agit des grosses réparations de matériel d'exploitation ainsi que de l'acquisition de véhicules de collecte.

Il est à noter qu'en raison de la suppression de principe des reports de crédits de 2017 sur 2018, une somme supplémentaire de 500.000 € correspondant à des engagements de 2017 à payer en 2018, a été prévue sur 2018.

- Aménagement PAV – Projet LIFE : Cette nouvelle action clairement identifiée du projet LIFE consiste en la création d'un design et une mise en place d'aménagements spécifiques des PAV en vue d'un meilleur accueil de l'utilisateur. Cette action est cofinancée par la Région et l'ADEME.
- Réhabilitation du parc de bacs et colonnes : Cette autorisation de programme, déjà existante, correspond à la réhabilitation programmée des dispositifs semi-enterrés les plus anciens.

Travaux bâtimentaires : Cette nouvelle AP intègre toutes les dépenses liées aux aménagements des installations du Département Prévention et Gestion des Déchets, pôles de proximité notamment, dont les travaux sont pilotés par la Direction des bâtiments.

• COCOM Parade : Cette autorisation de programme de 18.500.000 € intègre l'ensemble des dépenses liées à la construction du nouveau centre de collecte de la régie d'Aix-en-Provence.

Les dépenses d'investissement en matière de traitement, le transport et la logistique des déchets ménagers :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2,2 M€ pour 2018**.

• Nouvelles Déchèteries : Cette autorisation de programme, déjà existante, répond aux besoins de construction de nouvelles déchèteries. Le crédit de paiement prévu pour 2018 correspond aux études de travaux pour la déchèterie de Vauvenargues et la reconstruction de la déchèterie de Venelles.

• Extension Rénovation des Déchèteries : Cette autorisation de programme, déjà existante, répond aux besoins d'extension, de rénovation ou encore de requalification des déchèteries. Le crédit de paiement prévu pour 2018 correspond à la fin des travaux de requalification de la déchèterie de Pertuis commencés en 2017, à la requalification du CT Parade (études + début travaux), à la requalification du CAV et CT de Rousset (études + début travaux).

• Modernisation et Mise en sécurité des CAV et des CT : Les crédits de paiements prévus pour 2018 permettent la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance permettant le maintien en sécurité des installations (18 CAV et 5 CT), ainsi que la réalisation de l'opération test de contrôle d'accès sur la déchèterie de Pertuis.

• **CET Arbois Bassin n°3** : Cette autorisation de programme, déjà existante, répond aux besoins de la 1^{ère} phase de construction et d'extension du bassin n°3 de l'ISDnD de l'Arbois, nécessaire pour pérenniser le site jusqu'en 2023. Les travaux sont en cours depuis juin 2017.

• **Modernisation de l'ISDnD de l'Arbois** : il s'agit de l'entretien ISDnD de l'Arbois. Les crédits de paiements prévus pour 2018 permettent la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance (extension réseau Biogaz, équipement et maintenance du dispositif de vidéosurveillance...) du site de l'Arbois.

Le montant total du BP 2018 pour les dépenses d'équipement pour le budget du S.P.E.D. s'élève donc à 6,84 M€, auxquelles s'ajoute le remboursement en capital de la dette de 50 K€.

SYNTHESE

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

61 372 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

6 897 897 €

3 – BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT

Les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie sont gérées en budget annexe. En effet la M57 stipule que : *«les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.»*

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC :

- ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil (40.000 €) ;
- ZAC du Grand Pont à La Roque d'Anthéron (1.540.000 €).

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement.

Il s'agit des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'Aménagement s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
011	6045	Achat d'études, prestations de service	1 550 000
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	30 000
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 369 960
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 949 960

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 580 000
70	704	Participation Aménageur	205 000
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 164 960
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 949 960

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 580 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 580 000

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
16	168751	Avance du Budget Principal	210 040
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 369 960
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 580 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre décembre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Article unique :

Sont approuvés les Budgets Primitifs 2018 des Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix, par nature, tel qu'ils sont présentés ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC